



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1143
28 septembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA QUESTION D'HAÏTI

1. Le présent document est le quatrième rapport que je sou mets au Conseil de sécurité en application du paragraphe 16 de la résolution 917 (1994).

2. Le 18 septembre, les États-Unis d'Amérique et les autorités de facto en Haïti sont parvenus à un accord qui vise à assurer la paix, à faire prévaloir la liberté et la démocratie et à éviter la violence et l'effusion de sang dans ce pays. L'application de cet accord repose sur l'étroite coopération des forces militaires et de police haïtiennes avec la mission militaire des États-Unis. Il est aussi question dans l'accord de la mise à la retraite anticipée et dans des conditions honorables de certains officiers des forces armées haïtiennes lorsque le Parlement haïtien promulguera une loi d'amnistie générale, ou le 15 octobre, au plus tard. Il est prévu que l'embargo économique et les sanctions économiques seront levés sans retard conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Il est envisagé que les élections législatives prochaines se dérouleront dans des conditions libres et démocratiques.

3. Le 19 septembre, le déploiement de la force multinationale a commencé, avec l'arrivée à Port-au-Prince de 2 000 militaires américains. Il a progressé rapidement depuis lors et, au 27 septembre, on estimait que 15 679 hommes étaient en place. Ce déploiement s'est effectué de façon pacifique, encore qu'un incident se soit produit le 24 septembre entre des éléments de la police haïtienne et des Marines des États-Unis, faisant 10 morts parmi les Haïtiens. Les hommes de la force multinationale sont postés actuellement dans cinq villes : Port-au-Prince, Jacmel, Gonaïves, Cap-Haïtien et Hinche.

4. Le 23 septembre, une première équipe composée de 12 observateurs militaires des Nations Unies a été déployée à Port-au-Prince. Le chef du Groupe d'observateurs militaires a établi les contacts voulus avec le commandement de la force multinationale et coordonné le déploiement des équipes d'observateurs dans les zones où elle opère. Une équipe d'observateurs s'est rendue à Cap-Haïtien et a fait des investigations sur l'incident qui s'y était produit le 24 septembre. Les observateurs ont également suivi le retour de 221 réfugiés haïtiens de la Baie de Guantanamo. Les opérations des observateurs militaires des Nations Unies se poursuivent sans incident. Le reste des effectifs de la première équipe qui a été autorisée par la résolution 940 (1994) sera déployé sous peu en Haïti.

5. Le 26 septembre, les États-Unis ont annoncé la suspension de toutes les sanctions unilatérales contre Haïti, à l'exception de celles visant les

dirigeants militaires et leurs partisans les plus proches, et ont encouragé les autres nations à prendre des mesures analogues. Le 27 septembre, le Gouvernement de la République dominicaine a dit qu'il était prêt à rouvrir sa frontière avec Haïti. Le 25 septembre, le Président Aristide avait déclaré que le retour total à l'ordre constitutionnel serait réalisé dans les prochains 21 jours et demandé au Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter la remise sur pied des systèmes de communication et d'information en conformité avec les dispositions de la résolution 841 (1993). Le Président Aristide avait également demandé que les sanctions soient suspendues immédiatement, tout en maintenant les mesures visant spécifiquement ceux qui font obstruction à la restauration de la démocratie, que l'assistance humanitaire à Haïti soit augmentée et cette aide distribuée rapidement.

6. Le Président Aristide a convoqué le 28 septembre une session extraordinaire du Parlement haïtien pour examiner une proposition de loi d'amnistie. La force multinationale a pris des mesures de sécurité pour empêcher que les parlementaires irrégulièrement élus ne puissent accéder au Parlement.

7. La livraison de l'aide humanitaire s'est poursuivie malgré les problèmes de sécurité et d'accès. La présence de la force multinationale et la levée des sanctions unilatérales devraient permettre de développer rapidement les programmes de façon à atteindre toutes les personnes nécessiteuses partout dans le pays. Or, il s'est produit récemment des incidents à Cap-Haïtien et à Port-au-Prince au cours desquels deux entrepôts de l'ONU ainsi que des entrepôts de vivres d'organisations non gouvernementales ont été pillés. Des consultations sont en cours avec la force multinationale afin d'assurer la sécurité de l'entreposage et du transport de vivres. Des moyens de liaison avec les militaires américains ont été mis en place. Un certain nombre d'organismes sont en train d'étoffer leurs effectifs en vue de renforcer les programmes. Il est envisagé de lancer un nouvel appel ONU/OEA en faveur des activités humanitaires. Une équipe du Département des affaires humanitaires du Secrétariat a été envoyée sur place pour prêter son concours aux opérations humanitaires en cours et mettre au point des programmes à long terme.

8. En ce qui concerne la Mission civile internationale, je compte, en coordination avec le Secrétaire général de l'Organisation des États américains, redéployer le groupe restreint d'observateurs qui se trouve actuellement à Saint-Domingue dès que leur sécurité sera assurée. Le 22 septembre, le Conseil permanent de l'Organisation des États américains a prié le Secrétaire général de l'OEA de prendre, en coordination avec le Secrétaire général de l'ONU, les mesures voulues pour assurer le retour de la Mission civile internationale, et de formuler les recommandations qu'il jugerait nécessaires pour renforcer et, le cas échéant, modifier le mandat de la Mission durant la période reconstruction, conformément aux résolutions de la Réunion ad hoc des ministres des affaires étrangères sur Haïti.

9. Comme j'en ai déjà informé le Conseil de sécurité, j'ai, le 19 septembre, accepté la démission de M. Dante Caputo, mon Envoyé spécial pour Haïti, que j'ai remercié des efforts inlassables qu'il avait déployés. Le 23 septembre, après avoir consulté le Président Aristide, j'ai nommé M. Lakhdar Brahimi comme mon Représentant spécial pour Haïti, avec effet immédiat.
